



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 02 décembre 2024

Délibération n°4-30-2024

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 10

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY.

Excusés : Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Colette GENET, Guillaume WIENER, Guillaume BOULAYE, Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 27 novembre 2024

PRÉFECTURE DE L'EURE

Objet :

CCAS

17 DEC. 2024

ARRIVÉ

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1 2024

POUR LE BUDGET PRINCIPAL CCAS et BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Exposé des motifs :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, la décision modificative est proposée au niveau du chapitre tel que défini par l'article D.2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption de la Décision Modificative proposés en annexe :

- Annexe 1 : DM1 - Budget Principal CCAS
- Annexe 2 : DM1 – Budget annexe Résidence Autonomie

Délibération :

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article D 2311-4,

VU la délibération n° 5-16-2024 « Budget Primitif 2024 »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 – 2024, conformément à l'annexe 1 et annexe 2.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL CCAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			BP 2024	DM1 2024	BP + DM1 2024
CHAPITRE 65	6541	Créances admises en non-valeurs	0.00 €	+ 4 983.49 €	4 983.49 €
CHAPITRE 68	6817	Dotations aux provisions, dépréciations actifs circulants	10 000.00 €	- 4 983.49 €	5 016.51 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2024

ARRIVÉ

Annexe 2

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			BP 2024	DM1 2024	BP + DM1 2024
CHAPITRE 016	6541	Créances admises en non-valeur	0.00 €	+ 8 815.53 €	8 815.53 €
CHAPITRE 016	6817	Dotations dépréciations actifs circulant	10 000,00 €	- 8 815.53 €	1 184.47 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			10 000,00 €	0.00 €	10 000.00 €

DEPENSES D INVESTISSEMENT			BP 2024	DM1 2024	BP + DM1 2024
CHAPITRE 16	165	Dépôts et cautionnements reçus	12 000.00 €	+ 3 000.00 €	15 000.00 €
CHAPITRE 21	2184	Mobilier	18 535.83 €	- 3 000.00 €	15 535.83 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			30 535.83 €	0.00 €	30 535.83 €

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2024

ARRIVÉ